

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE LE 9 AVRIL 2018**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 9 avril 2018 à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Présents sont Mesdames les Conseillères Rita D. Turriff et Martine Bouchard et Messieurs les Conseillers Luc Hamelin, René Lepage, Raynald Banville et Simon Brochu formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Carolle-Anne Dubé.

Sont aussi présents : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.  
Mme Claire Robichaud, assistante secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION #18-04-50**  
**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 37.

**RÉSOLUTION #18-04-51**  
**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture et présences**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de :**
  - 3.1** La séance régulière tenue le 12 mars 2018;
- 4. Présentation du rapport financier de la Ville de Métis-sur-Mer au 31 décembre 2017 et adoption.**
- 5. Rapports mensuels du Conseil d'arrondissement et des comités :**
  - 5.1** Conseil d'arrondissement MacNider;
  - 5.2** Comité local de développement;
  - 5.3** Comité des Loisirs;
  - 5.4** Comité de la bibliothèque;
  - 5.5** Comité d'embellissement.
- 6. Trésorerie**
  - 6.1** Comptes fournisseurs;
- 7. Administration**
  - 7.1** Avis de motion et présentation du projet de règlement 18-121 relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet pour le traitement des eaux usées des résidences isolées;
  - 7.2** Avis de motion, présentation et adoption du projet de règlement 18-125 amendant le règlement 12-77 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la ville de Métis-sur-Mer;
  - 7.3** Avis de motion et présentation du projet de règlement 18-126 constituant un conseil local du patrimoine;
  - 7.4** Adoption du règlement 18-122 régissant la période de questions;
  - 7.5** Adoption du règlement 18-123 sur la gestion contractuelle;
  - 7.6** Adoption du règlement 18-124 amendant le règlement 12-73 - programme d'accès à la propriété;
- 8. Travaux publics**
  - 8.1** Programmation des travaux TECQ 2014-2018;
  - 8.2** Budget d'honoraires professionnels pour les relevés, la conception, plans et devis et demandes environnementales concernant le remplacement de l'émissaire au fleuve;
  - 8.3** Demande au député pour le gravelage de la route MacNider – sud 4<sup>e</sup> rang et refaire tablier du pont P-04432 – rang des Écossais;
  - 8.4** Adjudication de contrat pour la réfection du mur brise-lame;
- 9. Urbanisme**

NIL
- 10. Service incendie et sécurité civile**

NIL
- 11. Loisirs et cultures**
  - 11.1** Fonds Cartier 2018 – demande des organismes;
  - 11.2** Demande de commandite pour les galas – école du Mistral de Mont-Joli;
  - 11.3** Don à Metis Beach School;
- 12. Périodes de questions**
- 13. Levée de la séance**

### **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE:**

#### **3.1 La séance régulière tenue le 12 mars 2018.**

##### **RÉSOLUTION #18-04-52**

##### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 12 MARS 2018**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 12 mars au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal tel que déposé.

#### **4. Présentation du rapport financier de la Ville de Métis-sur-Mer au 31 décembre 2017 et adoption.**

##### **RÉSOLUTION #18-04-52A**

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité que la Ville de Métis-sur-Mer accepte le rapport sur les états financiers de la municipalité au 31 décembre 2017 tel que préparé par Raymond, Chabot, Grant, Thornton et présenté à cette séance par M. René Gauthier.

### **5. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.**

#### **5.1 Conseil d'arrondissement MacNider**

Mme Rita D. Turriff membre du conseil d'arrondissement MacNider mentionne les sujets qui ont été traités à l'assemblée du 9 avril 2018, soit :

- Adhérer à la Chambre de commerce et industrie Mont-Joli - Mitis;
- Approuver le budget 2018 de l'OMH de Métis-sur-Mer;
- Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes;
- Maintien de l'entente de gestion des logements sociaux intervenu en avril 1986 avec la Société d'habitation du Québec;
- Nommer un directeur du service incendie de Métis-sur-Mer;
- Adhérer à la Coalition Urgence Rurale;
- Dons demandés de l'école du Mistral, département d'harmonie enrichie;

La date de la prochaine réunion est le lundi 7 mai 2018 à 18h30 à la salle du conseil municipal.

#### **5.2 Comité de développement**

Lors de la dernière réunion de Metis 200, il a été question du choix d'un nouveau logo pour la municipalité.

#### **5.3 Comité des Loisirs**

*Rien de nouveau*

#### **5.4 Comité de la bibliothèque**

Une exposition thématique aura lieu à la bibliothèque du 7 mai au 30 octobre sur la pêche. Surveillez l'Info-Métis pour les activités à venir.

#### **5.5 Comité d'embellissement**

La distribution gratuite d'arbres se tiendra le samedi 26 mai de 9h00 à 13h00 à l'arrière du bureau municipal. Aussi le comité prendra en charge le programme « une naissance, un arbre » issu de la politique familiale municipale.

### **6. TRÉSORERIE**

#### **6.1 Comptes fournisseurs.**

##### **RÉSOLUTION #18-04-53**

##### **COMPTES FOURNISSEURS**

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés de mars 2018 pour un montant de 87 772.37 \$,

adopte la liste des comptes à payer de mars 2018 pour un montant de 30 935.04 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes.

## **7. ADMINISTRATION**

**7.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement 18-121 relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet pour le traitement des eaux usées des résidences isolées.**

### **RÉSOLUTION #18-04-54**

#### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 18-121 RELATIF À L'USAGE DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES**

M. le Conseiller Raynald Banville donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet pour le traitement des eaux usées des résidences isolées. Ce règlement a pour objet de régir l'installation, l'utilisation et l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet. Le projet de règlement est déposé séance tenante.

**7.2 Avis de motion, présentation et adoption du projet de règlement 18-125 amendant le règlement 12-77 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la ville de Métis-sur-Mer.**

### **RÉSOLUTION #18-04-55**

#### **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 18-125 AMENDANT LE RÈGLEMENT 12-77 PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER**

**CONSIDÉRANT QUE** Le Directeur général mentionne que ce règlement a pour but d'amender le règlement numéro 12-77 afin de modifier divers éléments de ce règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la ville de Métis-sur-Mer ;

**CONSIDÉRANT** qu'avis de motion est donné par M. le Conseiller Luc Hamelin;

#### **POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer décrète et statue que soit adopté le présent projet de règlement tel que déposé et remis aux membres du conseil.

**7.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement 18-126 constituant un conseil local du patrimoine.**

### **RÉSOLUTION #18-04-56**

#### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 18-126 CONSTITUANT UN CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE**

Mme la Conseillère Martine Bouchard donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement constituant un conseil local du patrimoine. Ce règlement a pour objet de créer un conseil local du patrimoine composé d'un élu et de deux citoyens afin d'orienter les décisions du conseil en matière de patrimoine local. Le projet de règlement est déposé séance tenante.

**7.4 Adoption du règlement 18-122 régissant la période de questions.**

### **RÉSOLUTION #18-04-57**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 18-122 RÉGISSANT LA PÉRIODE DE QUESTIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer doit, conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, tenir une période de questions lors d'une séance;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil juge que la période de questions est disponible pour poser des questions d'intérêt public et relatives à l'administration municipale afin d'en assurer un déroulement conforme et respectueux;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion accompagné d'un projet de Règlement a été préalablement donné par Mme la Conseillère Martine Bouchard à la séance de ce conseil tenue le 12 mars 2018;

**CONSIDÉRANT** que copie du présent Règlement était disponible au plus tard deux (2) jours avant la présente séance auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que copie du présent règlement était à la disposition du public dès le début de la présente séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité

**QUE** soit adopté le présent règlement tel que déposé et remis aux membres du conseil.

#### **7.5 Adoption du règlement 18-123 sur la gestion contractuelle.**

##### **RÉSOLUTION #18-04-58**

##### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 18-123 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

**ATTENDU QU'**une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Ville de Métis-sur-Mer conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (ci-après appelée « *L.C.V.* »);

**ATTENDU QUE** l'article 573.3.1.2 *L.C.V.* a été remplacé, le 1<sup>er</sup> janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement ;

**ATTENDU QUE** le règlement doit minimalement prévoir des mesures à l'égard de six objets identifiés à la loi et, à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus mais de moins de 100 000 \$ et qui peuvent être passés de gré à gré en vertu des règles adoptées par la Municipalité, prévoir des mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4<sup>e</sup> alinéa de de l'article 573.3.1.2 *L.C.V.*, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$ et, qu'en conséquence, l'article 573.1 *L.C.V.* ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement ;

**ATTENDU QUE** le présent projet de règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics ;

**ATTENDU QUE** le Directeur général et Secrétaire-trésorier mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$;

**ATTENDU** qu'un avis de motion accompagné d'un projet de Règlement a été préalablement donné par M. le Conseiller Luc Hamelin à la séance de ce conseil tenue le 12 mars 2018 ;

**ATTENDU QUE** copie du présent Règlement était disponible au plus tard deux (2) jours avant la présente séance auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville ;

**ATTENDU QUE** copie du présent règlement était à la disposition du public dès le début de la présente séance ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité,

**QUE** soit adopté le présent règlement tel que déposé et remis aux membres du conseil.

#### **7.6 Adoption du règlement 18-124 amendant le règlement 12-73 - programme d'accès à la propriété.**

##### **RÉSOLUTION #18-04-59**

##### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 18-124 AMENDANT LE RÈGLEMENT 12-73 - PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** Le Directeur général mentionne que ce règlement a pour but d'amender le règlement numéro 12-73 afin de modifier divers éléments du programme d'accès à la propriété et d'aide aux familles sur le territoire de Métis-sur-Mer ;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion accompagné d'un projet de Règlement a été préalablement donné par M. le Conseiller Simon Brochu à la séance de ce conseil tenue le 12 mars 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** copie du présent Règlement était disponible au plus tard deux (2) jours avant la présente séance auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** copie du présent règlement était à la disposition du public dès le début de la présente séance;

**EN CONSEQUENCE**, il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité,  
**QUE** soit adopté le présent règlement tel que déposé et remis aux membres du conseil.

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 Programmation des travaux TECQ 2014-2018.**

#### **RÉSOLUTION #18-04-60** **PROGRAMMATION DES TRAVAUX TECQ 2014-2018**

**ATTENDU QUE :**

- la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que,

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

### **8.2 Budget d'honoraires professionnels pour les relevés, la conception, plans et devis et demandes environnementales concernant le remplacement de l'émissaire au fleuve.**

#### **RÉSOLUTION #18-04-61** **BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LES RELEVÉS, LA CONCEPTION, PLANS ET DEVIS ET DEMANDES ENVIRONNEMENTALES CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE L'ÉMISSAIRE AU FLEUVE**

Considérant le règlement 18-123 sur la gestion contractuelle, il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte le budget d'honoraires professionnels de la firme d'ingénierie Tetra Tech QI Inc. d'un montant de 27 710 \$ (excluant les taxes), pour les relevés, la conception, plans et devis et demandes environnementales concernant le remplacement de l'émissaire au fleuve du système de traitement des eaux usées de Métis-sur-Mer, selon les exigences habituelles du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Cette dépense est admissible au programme TECQ 2014-2018.

### **8.3 Demande au député pour le gravelage de la route MacNider – sud 4<sup>e</sup> rang et refaire tablier du pont P-04432 – rang des Écossais.**

**RÉSOLUTION #18-04-62**

**DEMANDE AU DÉPUTÉ POUR LE GRAVELAGE DE LA ROUTE MACNIDER – SUD 4<sup>E</sup> RANG ET REFAIRE TABLIER DU PONT P-04432 – RANG DES ÉCOSSAIS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'enveloppe budgétaire du programme « Aide à l'amélioration du réseau routier » est répartie par circonscription électorale provinciale;

**CONSIDÉRANT QUE** cette répartition est faite en fonction du nombre de kilomètres de routes locales, soit plus de 45 km pour la Ville de Métis-sur-Mer;

**CONSIDÉRANT QUE** les députés, en collaboration avec les municipalités et les MRC, établissent une programmation annuelle des travaux d'amélioration en privilégiant le réseau routier local;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines voies publiques gravellées de Métis-sur-Mer nécessitent, au-delà de l'entretien régulier, un rechargement de gravier;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu un avis daté du 26 février 2018 du MTMDET afin d'effectuer des travaux de réparation sur le pont P-04432 situé sur le chemin des Écossais;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer demande une aide à M. Pascal Bérubé, député de Matapédia-Matane, d'un montant de 15 000 \$, dans le cadre du « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2018 », afin de procéder au rechargement et au nivelage de certaines parties des chemins suivants : Route MacNider au sud du 4<sup>e</sup> rang et afin de procéder aux réparations exigées par le MTMDET sur le pont P-04432.

**8.4 Adjudication de contrat pour la réfection du mur brise-lame.**

**RÉSOLUTION #18-04-63**

**ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU MUR BRISE-LAME**

**ATTENDU QUE** la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions du projet **réfection du mur brise-lame**;

**ATTENDU QUE** dix (10) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**ATTENDU QUE** le service d'ingénierie de la MRC de la Mitis a procédé à l'analyse des soumissions;

**ATTENDU QUE** le service d'ingénierie de la MRC de la Mitis recommande l'adjudication du contrat à « **MVC Océan Inc.** », soit l'entrepreneur ayant déposé la plus basse soumission conforme pour un montant de 168 804.00 \$ taxes incluses;

**ATTENDU QUE** la surveillance des travaux sera réalisée par le service d'ingénierie de la MRC de La Mitis ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accorde le contrat à « **MVC Océan Inc.** » pour la réfection du mur brise-lame au montant de 168 804.00 \$ taxes incluses. Ces travaux sont inclus dans la programmation des travaux de la TECQ 2014-2018.

**9. URBANISME**

NIL

**10. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

NIL

**11. LOISIRS ET CULTURE**

**11.1 Fonds Cartier 2018 – demande des organismes**

**RÉSOLUTION #18-04-64**

**FONDS CARTIER 2018 – DEMANDE DES ORGANISMES**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'entente signée par Cartier Énergie Éolienne de la Ville de Métis-sur-Mer concernant le « Fonds de visibilité », la municipalité doit présenter par résolution ses recommandations de projets pour le développement social et communautaire pour un montant de 5 187.22 \$ pour 2018,

**POUR CE MOTIF,**

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer recommande à Cartier Énergie Éolienne le versement des sommes suivantes aux organismes à but non lucratif de la municipalité :

<u>ORGANISME</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT SOUMIS</u>
ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE DE MÉTIS	ÉQUIPEMENTS TOWN HALL	937.22 \$
COMITÉ DES LOISIRS	TERRAIN DE JEUX	700 \$
COMITÉ D'EMBELLISSEMENT	EXPOSITIONS AU TOWN HALL 200 <sup>E</sup> DE MÉTIS	450 \$
FABRIQUE NOTRE DAME DE LA COMPASSION	IMPRESSION ET DISTRIBUTION DU FEUILLET PAROISSIAL	600 \$
CLD DE MÉTIS-SUR-MER	MÉTIS-SUR-MER EN FÊTE – 200 <sup>E</sup> DE MÉTIS	1 000 \$
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DES RÉSIDENCES BEAULIEU OMH	ÉQUIPEMENTS POUR GAZÉBO	700 \$
HÉRITAGE BAS-ST-LAURENT	ANIMATION CULTURELLE ESTIVALE 2018	800 \$
<b>TOTAL</b>		<b>5 187.22 \$</b>

**11.2 Demande de commandite pour les galas – école du Mistral de Mont-Joli.**

**RÉSOLUTION #18-04-65**

**DEMANDE DE COMMANDITE POUR LES GALAS – ÉCOLE DU MISTRAL DE MONT-JOLI**

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer verse 50 \$ en don à La fondation de l'école Le Mistral de Mont-Joli Inc. pour l'organisation de trois galas académiques, culturels et sportifs.

**11.3 Don à Metis Beach School.**

**RÉSOLUTION #18-04-66**

**DON À METIS BEACH SCHOOL**

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le conseil de Métis-sur-Mer accepte de donner 50 \$ afin d'aider à financer la présence de trois étudiantes de Metis Beach School au « Rencontre du Canada » qui se déroulera à Ottawa et qui est une occasion unique pour les ados canadiens de rencontrer d'autres jeunes de partout à travers le pays.

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 20h25 et s'est terminée à 20h30.

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION #18-04-67**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller René Lepage propose que la présente séance soit levée à 20h30.

---

Carolle-Anne Dubé, Mairesse

---

Stéphane Marcheterre,  
Directeur Général et secrétaire-trésorier